

## **Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 09 février 2015**

**Présents** : Mme Liliane SUTTER, Maire  
Mme et MM. les adjoints Véronique ERNEWEIN, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS  
Mmes les conseillères Caroline REUTER, Denise RIEHM, Carine ROLAND, Sophie SIEGEL, Marianne LAVERT, Viviane CARL, Céline EBER, Sophie BOETTCHER-WEISS  
MM. les conseillers Albert DUB, Christian DIEBOLD, Marc KLEIN, Michel ETTLINGER, Norbert PONTA, Bernard RIEHL

**Absents excusés** : M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à M. Xavier ULRICH

**Absents non excusés** : ./.

### **1) Demande de subvention pour la participation au 4L TROPHY 2015**

Deux jeunes étudiants du canton, Simon BRANDNER de Mutzenhouse et Kevin WILLMANN de Schwindratzheim se sont inscrits pour participer au 4L TROPHY 2015. Rappelons que ce raid étudiant humanitaire est le plus important d'Europe et aussi le plus médiatisé. Il s'agit d'acheminer au volant d'une Renault 4, des fournitures scolaires et des denrées alimentaires à travers le Maroc à destination des populations les plus défavorisées.

A cet effet, ils sollicitent une subvention de la commune, sachant que le projet implique un investissement de près de 8 000 €.

Le Bureau propose de leur allouer une subvention de 200 €, à valider par le Conseil Municipal.

Après délibération, celui-ci confirme l'octroi de la subvention à hauteur de 200 €. Les couleurs de Schwindratzheim orneront ainsi une petite partie de la carrosserie arrière de la 4L. Le Conseil souhaiterait également obtenir un compte rendu de l'expédition, à diffuser sur divers supports dont le site de la commune ou auprès des enfants à l'école.

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions (MM. GROSS et DUB)

### **2) Contrat de maintenance annuelle des installations de chauffage de la salle polyvalente**

Le contrat de maintenance du système de chauffage sur tubes radiants au gaz de la salle polyvalente (12 unités) est à renouveler. Le Bureau propose de reconduire le contrat avec l'entreprise THERM-INDUSTRIE, qui maintient ses prix actuels, à savoir un forfait de 820 € HT annuel.

L'entreprise donnant entièrement satisfaction et compte tenu du peu d'engagement d'autres entreprises à vouloir intervenir sur du matériel vieillissant de ce type, le Conseil décide de renouveler le contrat qui le lie à l'entreprise THERM-INDUSTRIE pour une nouvelle période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

### **3) Adoption des restes à réaliser 2014**

Une circulaire préfectorale du 21 avril 2011 avait rappelé le caractère obligatoire de l'inscription budgétaire et de la présentation au conseil municipal des

restes à réaliser. Ceux-ci correspondent pour les dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées, quelle que soit la taille de la commune. L'état est établi au 31 décembre de l'exercice. Les résultats reportés ne peuvent être repris au budget qu'après le vote du compte administratif. Une délibération du Conseil Municipal attestera de leur adoption.

Après avoir été informé des modalités de gestion des restes à réaliser, le Conseil décide d'adopter les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter, soit 250 000 € ;
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter, soit 252 000 € ;

Adopté à l'unanimité

#### **4) Divers**

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur les ventes :
  - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant au Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de la SCI BERNHARDT de SCHWINDRATZHEIM (Bas-Rhin);
  - d'un terrain bâti, situé 15 rue de la Zorn appartenant aux conjoints REEB de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. BAUMANN Joël et Mme PEIFFER Anaïs de SCHWINDRATZHEIM;
  - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant au Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de M. VIRCIGLIO Onofrio et Mme FALVO Jennifer de HOCHFELDEN (Bas-Rhin);
  - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant au Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de M. MULLER Frédéric et Mme DONEDDU Jennifer de STRASBOURG (Bas-Rhin);
  - d'un terrain bâti, situé 18 rue des Champs appartenant à M. REINHARDT Charles de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. et Mme LUTZ Jean-Yves de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- En vertu de ces mêmes délégations :
  - dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu :
    - un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travaux de lutte contre les coulées d'eaux boueuses, pour un montant de 2 792,40,- € TTC pour la tranche ferme et 3 625,20 € TTC pour les tranches conditionnelles, avec le Conseil Général du Bas-Rhin (Service Rivières);
    - un marché pour les travaux en moins de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim – Lot N°2 – Charpente bois, pour un montant de – 3 769,37 € TTC avec l'entreprise CHARPENTES DICK de ROTHBACH (Bas-Rhin);
    - un marché pour les travaux supplémentaires de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim – Lot N°9 – Electricité, pour un montant de 2 130,- € TTC avec l'entreprise ELECTRICITE KOESSLER de BRUMATH (Bas-Rhin);
  - dans le cadre de la renégociation d'emprunts, le Maire a conclu :

- un avenant à l'emprunt contracté en 2012 pour la réhabilitation des logements collectifs de la gendarmerie, souscrit auprès de la CCM LA VALLEE, aux conditions suivantes :
    - Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2015
    - Taux fixe : 4,25 %
    - Frais de dossier : Néant
    - Termes trimestriels : constants en capital.
    - Capital Résiduel : 262 500 €.
- Accessibilité des ERP : La date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 retenue dans la loi du 11 février 2005, qui fixait les objectifs à atteindre, parmi lesquels celui de l'accessibilité généralisée à toute forme de handicap pour l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), a été confirmée. Néanmoins l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré un dispositif d'exception, l'Agenda d'Accessibilité Programmée, permettant d'obtenir sur demande et justificatif, un délai supplémentaire de 3 ans, étendu à 9 ans pour les cas les plus complexes. L'ordonnance prévoit également une simplification des normes d'accessibilité à appliquer au cas par cas pour certains bâtiments. Cet agenda est obligatoire pour tous les ERP publics ou privés qui ne respectent pas les règles d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il doit être transmis avant le 27 septembre 2015 en Préfecture. Le tableau ci-dessous retrace une estimation financière bâtiment par bâtiment sans préciser le calendrier des priorités qui sera rediscuté. Le foyer paroissial donné à titre indicatif, n'est pas une propriété de la commune mais avait été intégré dans les diagnostics des établissements réalisés en 2010 (cf. tableau en annexe).
- PLU intercommunal : est inscrit à l'ordre du jour de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn de la semaine prochaine.
- PETR : M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire informe également l'assemblée des perspectives de création de PETR (Pôles d'équilibre des Territoires Ruraux). Ces organismes auront pour vocation de remplacer les actuels « PAYS ». La Com/Com n'adhérait pour l'instant à aucun « PAYS ». Ces structures ayant un statut de syndicat auront pour but de créer des associations de communautés de communes dans des domaines divers et variés. La Région incite à la création de PETR en finançant les projets à hauteur de 500 000 €. Une rencontre dans ce sens a eu lieu avec la Communauté de Communes du Kochersberg pour une association éventuelle dans les domaines de la lecture publique, de l'informatique et du tourisme. Avec l'application éventuelle de la loi obligeant les communautés de communes à compter au moins 20 000 habitants, le rapprochement avec d'autres structures est plus que jamais d'actualité.
- Conseil Local de Jeunes : Mme Véronique ERNEWEIN, Adjointe au Maire et M. Bernard RIEHL, conseiller municipal ont assisté à la première réunion d'information organisée à MUTZENHOUSE, concernant le projet de création d'un Conseil Local de Jeunes pour les communes de MUTZENHOUSE, HOHFRANKENHEIM et SCHAFFHOUSE/ZORN. La même démarche est envisagée à SCHWINDRATZHEIM. Mesdames ERNEWEIN et BOETTCHER-WEISS insistent sur l'opportunité à saisir de suite, tant que le projet est encore suivi et encadré par les compétences de l'animateur Olivier GUERARD du service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes. Une réunion d'information sera organisée courant juin.
- Vélo-bus : toujours concernant les jeunes du village, l'école et la municipalité ont validé le projet de vélo-bus pour les élèves du CM1 et CM2, suite à la réunion du 27 janvier. Le projet consiste à organiser un ramassage scolaire à vélo à l'intérieur du village sur plusieurs mois, avec en amont toute la partie pédagogique d'apprentissage en classe et sur le terrain. Le parcours pourrait

être opérationnel d'ici juin. Des opérations équivalentes seront testées à SCHAFFHOUSE/ZORN, WILWISHEIM et ETTENDORF.

- En vue des prochaines séances de préparation budgétaire, il est rapidement fait un tour de table sur l'attitude à adopter face à la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (-30% sur 3 ans), sauf fusion entre communes, qui bénéficieraient elles, d'une augmentation de la DGF de 5%. En effet dans le cadre de la réforme des collectivités, il est aussi envisagé un seuil minimum de 1000 habitants pour les « communes nouvelles ». A la majorité des élus, le premier projet de budget sera équilibré avec une recette des impôts locaux abondée de 3%. Ce taux reste malgré tout, en-dessous des prévisions nécessaires au rééquilibrage de nos taxes dans la moyenne des communes de même strate. Le débat est également lancé au niveau de la Com/Com visant à obtenir une équivalence de taux pour toutes les communes membres. En effet la variation des taux et les délibérations d'exonérations fiscales, votées par chaque commune, créent des disparités au niveau des recettes fiscales communautaires.
- M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire informe également les conseillers des principales caractéristiques de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels par la création d'une grille tarifaire par catégorie de locaux et par secteurs locatifs homogènes dans le département. La campagne déclarative auprès des propriétaires de locaux professionnels a eu lieu en 2013. Schwindratzheim et les communes aux alentours se situent dans le secteur locatif 2. Il est prévu un classement en 5 secteurs avec des tarifs en €/m<sup>2</sup> allant des moins élevés (secteur1) aux plus élevés (secteur5). L'avis des commissions communales des Impôts Directs est sollicité à ce stade avant que l'administration fiscale ne valide le dispositif. L'absence d'avis de la CCID vaut avis favorable.
- Une prochaine délibération devrait confirmer la vente du bâtiment 9 rue des Pierres. Un jeune couple de Hochfelden s'est porté acquéreur et souhaiterait l'occuper au plus tôt pour entamer les travaux de rénovation.
- Une autre concernera le renouvellement du bail des logements de la gendarmerie avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2015. De nombreux travaux ont aussi été réalisés dans les logements individuels qui n'ont pas fait l'objet de réhabilitation en 2012. Ces bâtiments se dégradent et nécessitent d'y intervenir de plus en plus souvent.
- Prochaines dates :
  - 23 mars – Projet de budget en commission élargie à l'ensemble du conseil à 20h00
  - 13 avril – Séance budgétaire à 20h30.

Séance close à 23h30.